

CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA SCOLARITÉ

Objectif : **Clas**



**Vous souhaitez aider les enfants à s'épanouir
et réussir à l'école ? Suivez le guide !**



Le Clas :

Questions Réponses



C'est quoi ? Un projet

Le projet propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial. Il répond à la charte d'accompagnement à la scolarité.

Pour qui ? Un collectif d'enfants

C'est un groupe constitué de 8 à 12 enfants maximum qui se réunit durant toute l'année scolaire dans un lieu accessible aux parents. Les enfants ont été repérés, en concertation avec les établissements scolaires ou un acteur local, comme ayant un besoin d'accompagnement scolaire.

Qui encadre ? 2 intervenants

Le groupe est encadré et animé par au moins deux bénévoles et/ou professionnels. Ils disposent de compétences fondées sur l'expérience de l'encadrement et/ou de l'animation de groupes d'enfants, la connaissance du système scolaire et éducatif, et une bonne appréhension du contexte local.

À quel moment ? Sur le temps périscolaire

Deux séances hebdomadaires d'une heure trente minimum par séance sont proposées pour chaque collectif d'enfants, et sur une période de 27 semaines de fonctionnement annuel, afin de favoriser la progression des enfants et des jeunes.

Quel contenu pour les séances ? Une pédagogie de détour

Les séances prennent la forme d'un temps de détente, de convivialité et de discussion avec les enfants et les jeunes. Des activités supports mobilisant la pédagogie de détour y sont proposées : aide méthodologique au travail personnel, activités ludiques, artistiques, culturelles ou sportives qui permettent de renforcer le plaisir de l'enfant ou du jeune dans son rapport aux apprentissages.

Toute action relevant exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire (qu'elles soient conduites dans un cadre individuel ou collectif) ne répond pas aux attentes d'un projet Clas.

Quelle spécificité pour le milieu rural ? Un assouplissement

En raison de la spécificité territoriale et notamment des problématiques de mobilité, sont acceptés :

- un nombre minimum de cinq enfants au sein d'un collectif d'enfants ;
- un animateur pour les collectifs inférieurs à huit enfants ;
- une séance hebdomadaire de deux heures minimum.

Quel est le contenu du projet socle ? Le développement de 4 axes



Les interventions en direction des enfants et des jeunes

- ★ Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire
- ★ Permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (exemples : bibliothèques, médiathèques)
- ★ Permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leurs capacités de vie collective
- ★ Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas
- ★ Organiser un suivi régulier des présences des enfants (exemples : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi)



Les interventions en direction des parents

- ★ Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions Clas au moment de l'inscription des enfants
- ★ Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents
- ★ Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école
- ★ Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (exemples : acteurs du soutien à la parentalité)
- ★ Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers



La concertation et la coordination avec l'école

- ★ Établir des relations avec les directeurs d'établissements, les conseillers principaux d'éducation, les enseignants et professeurs
- ★ Établir une collaboration avec les équipes éducatives pour l'orientation des enfants vers le Clas
- ★ Organiser une réunion de concertation avec les équipes éducatives en amont de la mise en place du projet et lors du bilan



Une dynamique de partenariat local

- ★ Être en relation avec d'autres associations ou partenaires du secteur

Qu'est-ce qu'un projet Clas renforcé ? Un projet socio-éducatif structuré

Un projet Clas socle, présentant des actions renforcées sur les axes d'intervention auprès des enfants et/ou des parents, peut bénéficier de bonus. Le projet Clas est renforcé parce qu'il présente un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire sur les axes d'intervention auprès des enfants et/ou des parents.

À quelles conditions bénéficier d'un bonus ? Des projets d'ampleur

Le bonus « enfants » vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas en dotant les porteurs de projets de moyens d'action supplémentaires. Objectif : développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants. Il présente la mise en œuvre d'au moins un des critères suivants :

- l'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...) est programmé ;
- l'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action ;
- des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles.

Le bonus « parents » vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projets Clas sur le champ du soutien à la parentalité pour renforcer les alliances avec les parents et favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant. Le projet justifie la mise en œuvre d'au moins un des points suivants :

- des actions spécifiques d'accompagnement des parents en lien avec la scolarité sont mis en place (thématiques, accès aux droits (dossier de bourse), orientation scolaire, aide à la prise en main des usages numériques (exemple : logiciel Pronote) ;
- des actions sur mesure pour les publics ayant des difficultés d'usage de la langue française (exemple : public allophone, illettrisme, public ciblé par les actions éducatives familiales AEF) ;
- le projet d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action.

Les deux bonus peuvent être cumulatifs.

Quelles coordinations pour les actions ? Un référent

L'opérateur désigne un coordinateur des actions chargé de l'encadrement des différents intervenants. Il organise notamment des séances de connaissance des différents outils nécessaires à l'animation des actions Clas, ainsi que des échanges d'expériences entre les intervenants. Il est demandé que ce coordinateur possède un niveau de formation équivalent à Bac+2 minimum et d'une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation.

Comment obtenir l'agrément Clas ? Une validation du projet

L'opérateur répond à l'appel à projet annuel en complétant un dossier Clas sur la plateforme nationale Élan. La commission départementale l'étudie et attribue un agrément si le projet remplit toutes les conditions.

Quel financement ? Deux prestations de service

Une prestation de service pour le projet Clas socle

La prestation de service (PS) Clas versée par la branche famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets.

Elle se calcule de la façon suivante :

$$\text{le montant de la PS} = (\text{prix de revient limité au plafond Cnaf} \times 32,5 \%) \times \text{nombre de collectifs d'enfants}$$

Prix de revient réel =

$$\frac{\text{Total des dépenses de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire}}{\text{Nombre de collectifs d'enfants}}$$

Une prestation de service 2024 de 2 758,28 € par an et par groupe

- Bonus « enfants » : 329 € par collectif d'enfants
- Bonus « parents » : 329 € par collectif d'enfants

L'atteinte de ces objectifs renforcés est vérifiée par la Caf, sur la base du bilan de réalisation de l'action.



Vous avez des questions ?

Contactez :

**le conseiller technique
de votre territoire**

ou

**Christelle Racine,
conseillère départementale parentalité
à la Caf de Loire-Atlantique**

christelle.racine@caf44@caf.fr

02 72 64 46 51

Plus d'informations sur
www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique